



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250408

Domaine : 9.1

Date de convocation : 20 juin 2025

Date de l'affichage : 20 juin 2025

Date d'affichage de la délibération : 27 juin 2025

Objet: 08 – Règlement de réservation et d'utilisation des salles municipales des Centres Sociaux et de la vie associative

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Freddie PATER (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO (à partir de 20h05), Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Evelynne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h30)
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Madame Christine CAVRO (jusqu'à 20h05)

Monsieur Pierre MATHEVET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h05), 26 (à partir de 20h05), 27 (à partir de 20h30)
- Votants : 32 (jusqu'à 20h05), 33 (à partir de 20h05)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la jeunesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250626-20250408-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

CONSIDERANT que les Centres Sociaux et la Maison des Associations sont régulièrement sollicités pour la mise à disposition de salles par des associations, des fédérations de parents d'élèves, des institutions ou encore des collectifs d'habitants,

CONSIDERANT la nécessité de la mise en place d'un règlement intérieur commun, clair et partagé, afin de garantir un cadre équitable et transparent pour tous les usagers,

CONSIDERANT que ce règlement a pour objectif de définir les conditions d'accès, les modalités de réservation ainsi que les engagements des usagers concernant l'utilisation des salles d'activités municipales. Il précise notamment les obligations à respecter en matière d'assurance, d'horaires, de règles d'utilisation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement de réservation et d'utilisation des salles municipales des Centres Sociaux et de la vie associative tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France